

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1975)  
**Heft:** 314

**Rubrik:** Note de lecture

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les classiques subversifs

J'ai profité de ces vacances pour lire un peu : « Le Mauvais Génie », de Mme la comtesse de Ségur, née Rostopchine !

Roman très remarquable que le « Mauvais Génie ! » C'est l'histoire d'un brave garçon pétri de toutes les qualités, mais faible de caractère, qu'un mauvais camarade entraîne au mal : à fumer, à boire, à voler !... Dieu merci, la victime, M. Georgey, Anglais 150 %, excentrique, généreux, comprenant les jeunes, fait confiance à la nature et ne porte pas plainte. D'ailleurs, Frédéric, le héros, est en âge de partir pour le régiment : l'armée, chacun le sait, est l'école de la nation ! Le voici donc soldat, se distinguant par « son exactitude au service, sa bravoure dans les combats » — bref par des qualités qui le font « aimer de ses chefs et de ses camarades » !

Hélas, trois fois hélas, Alcide, le mauvais génie, a été lui aussi appelé sous les drapeaux. Le hasard fait en sorte qu'il retrouve Frédéric en Afrique du Nord, où l'armée française est occupée à ramener à la raison et au respect des principes de la civilisation et du christianisme quelques Arabes... Il a bientôt repris son ascendant sur le pauvre Frédéric, malgré les paternelles mises en garde du colonel, vieux militaire à moustaches blanches, modèle d'honneur et de probité. Au cours d'une beuverie, il le fait boire plus que de raison. Une rixe éclate. Le maréchal des logis qui est accouru pour rétablir l'ordre est malmené et même frappé par Frédéric qui ne se connaît plus. Voilà le malheureux arrêté, mis au cachot et traîné devant un conseil de guerre, toujours en compagnie d'Alcide, le mauvais génie, et risquant la peine capitale. Dieu merci, M. Georgey, l'Anglais, survient au bon moment. Il est un ami du colonel. Il assume personnellement la défense de son protégé devant le Tribunal militaire et demande l'acquittement. Que les juges prononcent : « Sors, Lazare ! Prends la vie et l'honneur. Tu croyais être morte (sic) à l'honneur. Nous te ren-

dons la vie avec l'honneur. Va combattre encore et toujours pour les gloires de notre belle France. Va gagner la croix de l'honneur. Va crier à l'ennemi : Dieu et la France ! »

Tout se termine bien. Le colonel serre Frédéric dans ses bras : « Remets-toi, mon brave garçon, remets-toi; nous avons fait notre devoir; il faut que tu fasses le tien. Bientôt, sous peu de jours peut-être, nous aurons un corps d'Arabes sur les bras. Bats-toi comme tu l'as fait jusqu'ici; gagne tes galons de brigadier... »

Notre héros ne se le fait pas dire deux fois : trois jours plus tard, il tombe sur les Arabes « à coups de sabre », en étend « trois sur le carreau », blesse

et met en fuite le reste. « On en fit un massacre épouvantable ».

Quant à Alcide, qui s'est montré d'un cynisme révoltant devant le tribunal, il est envoyé au poteau d'exécution. « Il mourut en mauvais sujet et en mauvais soldat, comme il avait vécu. Il refusa d'écouter l'aumônier. Ses dernières paroles furent des injures contre ses chefs et contre Frédéric. »

On accuse parfois les enseignants « de gauche » d'intoxiquer leurs élèves en leur faisant lire Brecht et consorts. Pour ceux de ces élèves qui ont lu précédemment la comtesse, c'est plutôt de désintoxication qu'il faudrait parler !

J. C.

### NOTE DE LECTURE

## Frontières et frontaliers

Les Genevois en font souvent l'expérience, comme d'ailleurs n'importe quel habitant d'une zone frontalière : la ligne de démarcation qui sépare les Etats-nations est artificielle; elle rappelle constamment l'arbitraire de l'histoire qui, à travers les conquêtes et les traités, a divisé des populations, les a closes dans des espaces politiques différents. Trois géographes<sup>1</sup> de l'Université de Genève ont mené une enquête pour chercher à saisir les effets de la frontière sur la région franco-genevoise, à savoir le canton de Genève et une zone française (Ain et Haute-Savoie) de dix kilomètres à partir de la frontière franco-helvétique.

Au chapitre de la population de cette région, c'est le phénomène frontalier qui retient l'attention : plus de vingt mille résidents de la partie française se rendent quotidiennement à Genève. Réalité à la fois structurelle — l'économie genevoise diffère de celle de la zone française par l'abondance et l'éventail des postes de travail qu'elle peut offrir — et conjoncturelle — le nombre des frontaliers a considérablement augmenté depuis la décision

<sup>1</sup> Claude Raffestin, Paul Guichonnet, Jocelyne Hussy : « Frontières et Sociétés, le cas franco-genevois » 1975, Editions de l'Age d'Homme.

suisse de limiter l'effectif des travailleurs étrangers.

Le phénomène des frontaliers reflète un type d'organisation économique et spatial. La mobilité de la main-d'œuvre permet d'établir une sorte de compensation entre les problèmes français (chômage endémique) et les besoins helvétiques (rareté de la main-d'œuvre); elle implique aussi de nombreux désavantages : création d'une zone résidentielle et problèmes financiers afférents pour les communes françaises, conditions de vie difficiles pour les travailleurs frontaliers (temps de déplacement, absence d'avantages sociaux, bas salaires : fin 1969, 55,5 % des frontaliers touchaient un salaire supérieur à 1000 francs, mais 2,1 % seulement se situaient au-dessus de 2000 francs), oreiller de paresse pour l'économie genevoise qui est incitée à choisir la solution travail plutôt que la solution capital. Significatif est le fait qu'une grande majorité des frontaliers renoncerait à se déplacer à Genève si elle en avait la possibilité.

Que ce soit dans les domaines agricole, industriel et des services, force est de constater qu'on a affaire plus à des réalités nationales juxtaposées dont les relations mutuelles sont très fragiles et presque toujours asymétriques; ainsi pour l'emprise foncière : 5691 propriétaires genevois se partagent 8068 hectares en zone française, alors que 1394 propriétaires de cette dernière zone

disposent de 537 hectares seulement en territoire genevois.

Le pôle genevois est largement sous-utilisé en ce qui concerne l'infrastructure hospitalière, scolaire et culturelle. La frontière suscite des investissements qui font double emploi, donc des gaspillages au niveau régional. Le diagnostic est donc largement négatif et il faut ajouter qu'une meilleure organisation de la région, un développement harmonieux de ses parties se heurtent aux limites de la souveraineté nationale. Seul un transfert d'une portion au moins de cette souveraineté pourrait donner vie aux régions transnationales.

## ANNEXE

### Parmi les premières victimes de la « crise »

109 000 travailleurs frontaliers en Suisse en 1974 ! Soit 39 000 Italiens, 45 000 Français (dont 23 000 à Genève !), 10 000 Allemands et 7000 Autrichiens et autres nationalités (l'Allemagne de l'Ouest accueille 90 000 de ces travailleurs, le Luxembourg plus de 11 000...). Il est évident que de tels totaux supposent des problèmes de coexistence importants. Et de fait, la stagnation de l'économie aidant, la plupart des « communautés » de travailleurs étrangers existantes se trouvent dans une situation précaire.

A la fin de l'année passée se tenait le dixième congrès du groupement des travailleurs frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie (9951 adhérents en 1974 contre 4333 l'année précédente : un regain d'audience qui est aussi le signe de difficultés accrues rencontrées par les frontaliers sur le front de l'emploi, notamment). En complément de l'étude dont nous donnons des reflets ci-dessus, il est intéressant de rappeler la motion qui donna le ton du congrès (l'action du Groupement se développera à l'avenir dans trois secteurs principaux : la sécurité devant les risques économiques, la sécurité devant la maladie et la sécurité devant la vieillesse) :

(...) « Nous engageons vivement le Groupement à rester très vigilant, en particulier sur les points ci-après :

— L'affiliation des travailleurs frontaliers au régime maladie de la Sécurité sociale, moyennant une cotisation dont le montant reste à définir, la généralisation de l'assurance Sécurité sociale volontaire ne pouvant donner satisfaction aux frontaliers (tarifs trop élevés).

— L'affiliation des frontaliers au Fonds national de garantie de l'emploi.

— La signature et la ratification rapide de la convention sur l'assurance invalidité maladie avec effets rétroactifs.

— La création d'un statut du travailleur frontalier; dans l'immédiat, la parution du côté français, d'un guide du travailleur frontalier, complément du guide genevois.

» Les délégués mandatent la commission administrative et le bureau du Groupement pour obtenir :

— La création d'une caisse complémentaire du chômage.

— L'extension rapide de l'allocation de formation professionnelle suisse pour les enfants des frontaliers poursuivant leurs études ou apprentissage en France.

» Les délégués mandatent également la nouvelle direction afin de faire prévaloir une politique d'organisation régionale fondée sur les priorités suivantes :

— L'unification des secteurs sanitaires et hospitaliers franco-genevois.

— L'accélération de la construction de crèches et de garderies d'enfants.

— Le développement d'une politique commune de transport en commun.

— La redéfinition d'une politique de l'habitat social.

— Le développement d'une politique d'aménagement et d'implantation industriels fondée sur le système d'incitation financière publique et sur la planification concertée en collaboration étroite avec Genève.

» Ces derniers points intéressent l'ensemble des

travailleurs de la région frontalière travaillant en France ou en Suisse, la direction du Groupement devra agir en collaboration avec les organisations syndicales françaises. »

Ces derniers mois, les frontaliers de toutes les zones frontières se sont manifestés par des revendications de plus en plus « dures » et précises. Ainsi les frontaliers des régions italiennes limitrophes du Tessin qui mettent l'accent à la fois sur la garantie de l'emploi (selon les statistiques, dans le haut et le centre de la région du lac de Côme, existent tout au plus 5000 places de travail pour une population de 55 000 habitants, alors que 7000 personnes en provenance de cette région vont travailler tous les jours en Suisse) et sur le problème de l'assurance-maladie pour les chômeurs (la garantie de l'assurance-maladie est automatiquement supprimée au frontalier lorsque son permis de travail pour la Suisse est supprimé). Ainsi les travailleurs frontaliers domiciliés dans le Doubs qui se sont vus touchés en première ligne par la diminution des postes de travail dans nombre d'entreprises horlogères, qu'elles soient jurassiennes ou neuchâteloises.

## Dites

Sans vertige, vous qui fûtes  
Permanence, vérité,  
Dites sur un air de flûte  
Comment s'exalte l'été;

Comment les tiges, les graines,  
Dénouant la pesanteur,  
Font les roses souveraines  
Sous un masque de langueur...

Comment l'ombre est consumée  
Sitôt le jour, et comment  
La Gloire fut allumée  
A la cime du tourment.

Gilbert Trolliet